

## Commune de Chaumont-Gistoux

### Les Bruyères

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

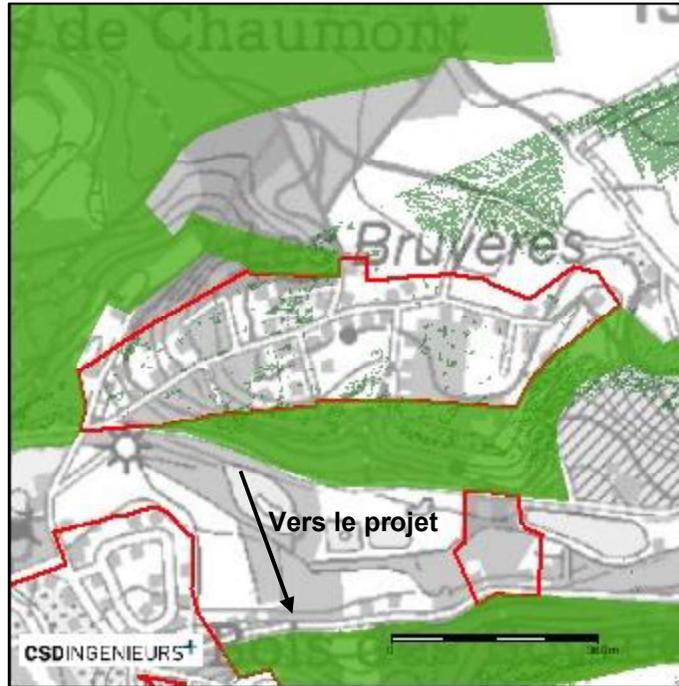


Figure 130 : Incidences paysagères quantitatives – Les Bruyères

En raison de la végétation dense au sud et en sein du village, aucune zone de visibilité ne sera possible au niveau du sol dans le village. Seules quelques zones au sommet de la végétation ou sur le toit de quelques maisons offriront de faibles vues vers les éoliennes.

#### Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 6 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 4,6 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 1,9°

#### Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales
  - Obstacles visuels naturels : relief/bois
  - Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées
- Orientation des vues :
  - espaces privés : majoritairement orientées vers le projet
  - espaces publics : variable

A l'échelle du village de Les Bruyères : négligeables